

Instructions aux auteurs

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungen der Schweizerischen Entomologischen Gesellschaft =
Bulletin de la Société Entomologique Suisse = Journal of the
Swiss Entomological Society**

Band (Jahr): **49 (1976)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-401826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

(Ces instructions annulent et remplacent les précédentes.)

- 1 Le Bulletin de la SES publie *en principe* des travaux d'entomologistes membres de la SES ou des travaux concernant la faune suisse.
- 2 Les manuscrits doivent présenter essentiellement des résultats de recherches entomologiques récents, n'ayant pas encore été publiés ailleurs; ils ne peuvent être proposés en même temps à une autre revue.
- 3 Le texte peut être rédigé en allemand, en français, en italien, ou en anglais. Le texte et les illustrations des manuscrits sont à réaliser sous une forme condensée. La responsabilité du contenu incombe aux auteurs. Le manuscrit doit être présenté sous une forme *définitive*. Des modifications de texte sur épreuve seront facturées à l'auteur par l'imprimerie.
- 4 Lors de la rédaction du manuscrit l'ordre suivant est à respecter: *titre, prénom, nom et adresse complète* de l'auteur ou des auteurs, avec le code postal de la localité; résumé en anglais avec traduction du titre en anglais; texte de l'article; éventuellement un deuxième *résumé* dans la langue de l'article; *liste* des références bibliographiques citées. Les *remerciements* éventuels peuvent être insérés avant le deuxième résumé ou avant la liste des références si le deuxième résumé n'existe pas. Tout article qui ne respecte pas cet ordre sera renvoyé à l'auteur. Les tableaux et les illustrations, ainsi que leurs légendes, doivent être présentés à part, sur des pages non numérotées.
- 5 Le texte, irréprochable quant à l'orthographe et au style, sera présenté, dactylographié d'un seul côté sur feuille A4, avec doubles interlignes et marges d'au moins 3 cm. Un double de l'original est à conserver par l'auteur, en vue des corrections.
- 6 Le texte de l'article comprendra une série de chapitres avec titres et sous-titres. Les auteurs sont priés de hiérarchiser les titres de la façon suivante: premier niveau (= 1) avec lettres majuscules soulignées, 2e niveau (= 1.1) avec lettres majuscules non soulignées, 3e niveau (= 1.1.1) avec lettres minuscules soulignées, 4e niveau (= 1.1.1.1) avec lettres minuscules non soulignées. Il faudra éviter d'utiliser plus que 4 catégories de titres. La numérotation des chapitres (1, 1.1, 1.1.1, etc.) n'est pas nécessaire si la hiérarchie des titres est correctement suivie.
- 7 Les caractères gras ne sont pas disponibles pour le Bulletin. Les mots avec lettres espacées ne sont pas considérés.
- 8 Les noms en latin seront soulignés une fois (et paraîtront en italique), les noms de personnes deux fois (et paraîtront en lettres majuscules). Un nom d'organisme sera cité en entier la première fois seulement (genre, espèce, auteur: *Laspeyresia pomonella* L.): par la suite le nom de l'auteur sera omis et le nom du genre abrégé (*L. pomonella*), à moins que l'abréviation du genre prête à confusion. Dans ce cas le nom du genre sera mentionné en entier.
- 9 Pour les travaux de systématique les auteurs devront suivre les règles du code international de nomenclature zoologique.
- 10 Pour les abréviations des unités de mesure ou les symboles des constantes les auteurs sont priés de consulter les règles internationales (voir par ex. tables scientifiques des docu-

ments Geigy). On rappelle que ces abréviations et ces symboles n'ont jamais de point (ex.: m = mètre, l = litre, t = tonne, μc = microcurie, etc.), sauf dans des cas très spéciaux (ex.: n int. = nœud international).

11 Les références bibliographiques seront citées dans le texte par le nom de l'auteur et la date de publication [ex.: «MEYER (1965) a observé en Suisse que . . .» ou bien «Il a été observé en Suisse (MEYER, 1965) que . . .»]. Lorsque plusieurs références se suivent, elle seront présentées dans l'ordre chronologique (ex.: VITALI, 1932; BROWN, 1941; ISELI, 1970). Il faudra utiliser le signe «&» dans le cas de deux auteurs (ex.: MEYER & BROWN (1974) ont discuté . . ., ou bien (MEYER & BROWN, 1974)] et l'expression «*et al.*» (soulignée) dans le cas de trois auteurs ou davantage (ex.: MEYER *et al.*, 1970 pour MEYER, BROWN, FEHR & SLATE, 1970). Les initiales des prénoms des auteurs ne seront considérées que pour des travaux inédits ou des communications personnelles (ex.: R.R. MEYER, comm. pers.) qui ne figurent pas dans la bibliographie.

12 Les notes en bas de page sont à éviter dans toute la mesure du possible.

13 Les tableaux et les figures seront cités en abrégé et en lettres minuscules dans le texte (ex.: tabl. 4, fig. 3). Leur emplacement définitif doit être indiqué à gauche du texte.

14 Chaque tableau sera rédigé séparément sur une feuille et la légende, dactylographiée avec simple interligne, sera placée environ $\frac{1}{2}$ cm au dessus du tableau. Toute remarque au texte du tableau sera numérotée dans l'ordre de 1 à . . . n et indiquée au dessous du tableau. Comme les tableaux ne seront pas composés, mais repris tels quels dans la revue, il est préférable de les rédiger à l'aide d'une machine à écrire IBM ou d'une machine équivalente. Les noms d'organismes en latin seront cités dans les tableaux sans nom d'auteur et avec le nom du genre non abrégé (ex.: *Laspeyresia pomonella*). Exemple de tableau: voir Bulletin vol. 48, page 40, tableau 1.

15 Les documents destinés aux illustrations peuvent consister en dessins nettement tracés à l'encre de Chine noire ou en photographies bien contrastées et cadrées sur l'essentiel. Les légendes des illustrations, dactylographiées en double interligne, devront être réunies sur une feuille séparée:

Fig. 1: Pourcentage de parasitisme . . .

Fig. 2: Taux de mortalité à 20 °C (A) et à 30 °C (B) . . .

Fig. 3: Vitesse de développement . . .

Les illustrations ne seront pourvues que du numéro (au crayon) correspondant à la légende (ex.: Fig. 1). On suggère aux auteurs d'utiliser dans leurs graphiques des symboles (A, B, CD, AZ, a, b, c, . . .) plutôt que des mots et d'en expliquer le sens dans la légende. Pour la préparation de graphiques ou de photos on tiendra compte des dimensions de la page imprimée du Bulletin (11,6 x 19,3 cm). Il faudra en tout cas éviter de publier des graphiques ou des photos trop petits où les détails disparaissent à l'impression. Dans la mesure du possible on livrera des photos ayant au moins la largeur de la page du Bulletin (11,6 cm) et on évitera de composer des graphiques ou des dessins dont le format est supérieur à celui d'un A4. Les petits graphiques ou dessins qui peuvent être réunis pour former une planche seront placés les uns à côté des autres dans un ordre logique, en évitant des pertes d'espaces trop grandes. L'auteur pourra considérer la planche comme une seule figure avec plusieurs sujets (A, B, C, etc.) ou comme un complexe de figures (fig. 1, 2, 3, etc.). Toute illustration de mauvaise qualité sera renvoyée à l'auteur.

16 Dans la bibliographie les références seront dactylographiées en double interligne et disposées dans l'ordre alphabétique des auteurs. Chaque référence est citée et soulignée conformément aux schémas suivants:

- a) BESUCHET, C. 1975. Biblioplectus nouveaux de la région méditerranéenne orientale (Col. Pselaphidae). Mitt. Schweiz. Ent. Ges. 48: 31-36.
- b) AESCHLIMANN, A. & BÜTTIKER, W. 1975. Importations de . . .
- c) DELLEY, B., BAGGIOLINI, M., CHARMILLOT, J.P. & ARN, H. 1975. Contribution à l'étude du . . .

- d) VAN EMDEN, H.F. 1974. Pest control and its ecology. A. Arnold (Publishers) Ltd., London, 60 pp.
- e) PRICE, W.P. & WALDBAUER, G.P. 1975. Ecological aspects of pest management. In: METCALF, R.L. & LUCKMANN, W.H. (éds.) Introduction to insect pest management, 37-73, John Wiley & Sons, New York, 450 pp.
- f) METCALF, R.L. & LUCKMANN, W.H. (éds.) 1975. Introduction . . .

Il n'y a pas de virgule ni avant la date, ni avant le numéro du volume. Lorsqu'il s'agit d'un livre, il faudra toujours mentionner la maison éditrice ou l'imprimeur, la localité et le nombre de page (point d). Si l'article cité fait partie d'un volume (point e) il faudra signaler les noms de l'éditeur (ou des éditeurs = éds.) avec le titre de l'ouvrage et mentionner les pages de l'article en question avant le nom de l'imprimeur: le nombre de pages du volume se trouve dans ce cas à la fin de la citation. Si l'ouvrage dans lequel se trouve l'article est composé de plusieurs volumes, le numéro de ce dernier précèdera le nombre de pages (ex.: point e: . . . management 1: 37-73, John Wiley & Sons, 450 pp.). Pour les revues on utilisera les abréviations les plus courantes (ex.: Z. ang. Ent., Bull. ent. Res., J. econ. Ent., etc.) en se rappelant que de nombreuses revues indiquent leurs abréviations et que d'habitude les adjectifs s'écrivent en lettres minuscules. Les abréviations ne doivent pas changer d'une référence à l'autre (ou bien toujours Canad. Ent. ou Can. Ent. ou Can. Entomol. ou Canad. Entomol.).

17 Les manuscrits sont à envoyer au rédacteur de la revue, Prof. Dr. V. Delucchi, Entomologisches Institut, ETH-Zentrum, CH-8092 Zürich. Toutes les instructions et les demandes des auteurs à l'imprimerie doivent passer par l'éditeur. Si le niveau scientifique requis n'est pas atteint, l'éditeur a le droit de refuser l'article après avoir consulté un ou plusieurs membres du Comité de rédaction.

18 Pour des travaux dépassant 20 pages imprimées ou pour des planches particulièrement coûteuses une contribution aux frais d'impression ou de clichage pourra être exigée.

19 Les auteurs reçoivent au moins une épreuve à corriger, qu'ils doivent renvoyer à la rédaction par retour du courrier, accompagnée du bon à tirer et, éventuellement, de la commande des tirés-à-part. Utiliser les signes de correction officiels.

20 Sauf accord contraire, les tirés-à-part commandés seront livrés par l'imprimerie sans couverture, brochés à la colle et, conformément aux statuts, aux frais de l'auteur.